



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 NOVEMBRE 2017**

Délibération N° 17/

018

**Convention-cadre entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine
et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général et la convention-cadre annexés à la présente délibération,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer la convention-cadre avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy conclue pour la durée du PPI 2015-2019



Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER